



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

EB 3756/00

6 septembre 2000
Original : espagnol

F

Études

Comité exécutif
25 - 28 septembre 2000
Londres, Angleterre

Café biologique

**Résumé des discussions dans le cadre
d'une table ronde consacrée au café cultivé
au moyen de méthodes "biologiques" – état
de la question en l'an 2000.**

Contexte

1. Une table ronde consacrée au café cultivé à l'aide de méthodes écologiques et biologiques¹ a eu lieu à Londres le 19 mai 2000 au siège de l'Organisation internationale du Café. Trois différents aspects de la question ont été évoqués : la définition, la certification et le marché.
2. Au titre du suivi de cette manifestation, le présent document analyse le panorama mondial du café biologique et développe les divers arguments que l'on a fait valoir au cours des discussions. Le présent rapport se fonde sur une compilation de renseignements provenant de diverses sources officielles liées au marché du café biologique. De ce fait, la valeur statistique des données présentées doit être interprétée avec prudence ; elle est donnée uniquement à titre indicatif.
3. Avec environ 103 000 sacs, le Mexique est le producteur de café biologique le plus important. De nouveaux projets en vue de la commercialisation du café biologique sont en voie de réalisation en Éthiopie et en Ouganda.
4. Les facteurs qui influent sur la prime payée par l'acheteur de café biologique sont étroitement liés à un phénomène de consommation d'ordre écologique et déontologique. Le pouvoir d'achat et la propagande des campagnes de promotion du produit sont déterminants pour augmenter à la fois la demande et le prix que le consommateur est disposé à payer tant sur le marché européen que sur le marché américain. Dans la mesure où le café biologique est un marché à créneaux, la prime qui reviendra au producteur dépendra, notamment, de l'efficacité de la commercialisation et du système de ventes, une fois que la qualité et la stabilité de la production sont assurées. La certification du produit peut s'avérer difficile, étant donné les coûts élevés et les exigences en matière d'expertise et de disponibilité de main-d'œuvre qui sont en cause.

Mesure à prendre :

Le Conseil est prié de prendre note de ce rapport.

¹ Dénommé ici café "biologique".

Introduction

1. Le document EB-3639/97 présente divers concepts pour analyser la production et la commercialisation du café biologique. Le présent document représente une synthèse des trois thèmes traités dans le cadre de la table ronde de mai 2000 qui a eu lieu au siège de l'Organisation internationale du Café. La discussion qui a porté sur la définition du café biologique a mis en relief la nécessité de se mettre d'accord sur ce point qui est essentiel, tant pour les importateurs que pour les exportateurs. Le deuxième thème a fait l'objet d'une communication sur le rôle de la certification et des agences de certification dans le domaine des produits "biologiques" et plus particulièrement de la réglementation qui vise l'importation de ces produits. Pour conclure le débat, l'on a procédé à un échange de vues ayant trait à l'expérience concrète des négociants qui interviennent directement sur le marché du café biologique en Europe, aux États-Unis et au Japon.

Définitions du café "biologique"

2. Par mesure de simplicité, l'expression café "biologique" sera utilisée ici pour décrire le café produit en appliquant les méthodes et les normes d'un type d'agriculture qui représente une alternative par rapport aux méthodes agricoles développées au cours du 20^e siècle.

3. Le terme "organique" semble être l'expression la plus répandue, toutefois un commentaire s'impose. En effet, les Français parlent d'agriculture "biologique", les pays anglophones parlent d'agriculture "organique" et les Portugais et les Espagnols d'agriculture "écologique"; dans la sphère d'influence allemande, l'on parle parfois d'agriculture "bio-dynamique". Cette approche reflète, sans doute, l'histoire des origines du mouvement rural qui s'est développé en parallèle et en réaction à l'industrialisation croissante du secteur agricole dans l'Europe du 19^e siècle.

4. Les colons européens ont ramené, d'Inde en particulier, des innovations technologiques, dont une méthode phytosanitaire de préparation du fumier en y mélangeant de la chaux ("compost") pour rétablir la fertilité du sol.

5. Diverses philosophies orientales ont éveillé la curiosité de ces voyageurs qui en sont venus à considérer le monde comme un système où toute action sur une partie de l'ensemble exerce une influence sur le tout (holisme). Ce nouveau paradigme a commencé à remplacer la vision plus mécaniste et plus analytique. Les connaissances de la physique, de la chimie et de la biologie se sont répandues grâce à la démocratisation des systèmes d'enseignement. De nouvelles disciplines agronomiques, telles que la pédologie, la physiologie végétale, la génétique, l'écologie et la bio-technologie sont rentrées dans les programmes

d'enseignement. De nombreuses méthodes culturelles traditionnelles s'avèrent valables sur le plan scientifique aujourd'hui, mais il y en a d'autres dont la rentabilité ou l'impact sur l'environnement peuvent constituer des facteurs négatifs.

6. Au cours des années 70 et 80, la notion de "culture biologique" s'est infiltrée dans les milieux proches de la communauté scientifique de recherche ainsi que dans les mouvements écologiques de sorte que les méthodes fondées sur l'éco-système et la nécessité de rétablir l'équilibre d'emploi des ressources naturelles renouvelables (sol, eau, air) ont commencé à prendre de l'ampleur. Les partisans d'une agriculture "écologique" tolèrent l'utilisation de produits synthétiques dans les industries chimiques et pharmaceutiques à condition de neutraliser leur impact négatif sur l'environnement ou d'obtenir de ces industries qu'elles contribuent à rétablir l'équilibre. Les adeptes de la gestion intégrée de la lutte contre les parasites relèvent de ce courant d'opinion. Les défenseurs de l'agriculture "biologique" font observer que les méthodes culturelles "organiques", "bio-dynamiques" ou "écologiques" peuvent être valables par rapport à l'environnement ou ne pas l'être en fonction de la définition qui leur est donnée et la façon dont ces méthodes sont appliquées.

7. Pour les producteurs des pays d'Amérique latine qui avaient partiellement hérité de la tradition européenne par l'intermédiaire de l'Espagne et du Portugal, l'expression la plus répandue est la traduction du mot anglais "organique". Il est vraisemblable que l'énorme influence des États-Unis dans les domaines universitaires, scientifiques et commerciaux a également joué, les États-Unis étant le pays qui est le plus gros consommateur de produits "biologiques".

8. Les différentes traductions du mot "biologique" dans les différentes langues révèlent non seulement la richesse de leur vocabulaire, mais surtout différentes interprétations des concepts associés aux diverses méthodes de culture et aux comportements socio-économiques dans le cadre de la production rurale.

9. Les pratiques culturelles "biologiques" se situent dans un contexte socio-économique, c'est pourquoi les adhérents de telles pratiques ont tendance à encourager des relations socio-économiques propres au milieu rural. La promotion de la vente directe au consommateur constituait un des piliers de l'idéologie des premiers mouvements du 19^e siècle qui s'opposaient à l'industrialisation et à l'automatisation insidieuse du travail par lesquelles les êtres humains et leurs rapports avec l'environnement ont été remplacés par l'utilisation croissante du capital.

10. Les tenants de l'agriculture "biologique" font valoir qu'il existe un rapport entre le producteur et l'environnement (d'où l'affinité qui existe entre les producteurs et les mouvements écologiques); de sorte que les actions des producteurs se situent dans un Tout "biologique" qui a les caractéristiques d'un organisme vivant.

11. Ils considèrent également qu'il existe un lien entre le producteur et le consommateur et ce dernier est appelé à soutenir la quête de la durabilité. La durabilité est définie en fonction de quatre objectifs : a) l'équité entre les générations (la protection de l'environnement pour les générations futures); b) l'équité entre les générations actuelles (assurer une plus grande équité entre les générations qui sont en vie); c) la participation publique (penser globalement et agir localement); et d) l'intégration de notions liées à l'écologie et à l'environnement dans les perspectives économiques. L'accent qui est placé sur l'équité entre les générations en tant qu'objectif explicite accroît la probabilité que les partisans du mouvement agricole "biologique" seront attirés par les mouvements en faveur du commerce équitable.

12. Le travail pédagogique effectué par des agences de coopération technique telles que *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ), l'Agence de conservation internationale, ainsi que des associations locales et internationales de producteurs de café biologique se développe et aboutit à la publication de dépliants et de manuels qui enseignent les méthodes et les normes requises pour produire et transformer le café et le vendre sous le label "café biologique".

Rôle des agences de certification et de la certification

13. Dans le cadre d'un système de contrôle destiné à assurer que le produit vendu sur le marché incarne des méthodes et des normes de production, de transformation, de transport, d'entreposage et de conditionnement conformes à la durabilité des ressources naturelles, des instances de supervision et d'inspection dénommées "agences de certification" ont été établies.

14. Les instances de supervision doivent être des organisations indépendantes, habilitées au niveau national et reconnues au niveau international. Elles ont pour mission d'effectuer les inspections des producteurs, des transformateurs, des importateurs et des exportateurs de produits biologiques. La Fédération internationale des mouvements agricoles biologiques (*International Federation of Organic Agriculture Movements* - IFOAM) est responsable de la publication de normes de base pour la production biologique, lesquelles constituent un cadre au sein duquel les programmes de certification dans le monde peuvent élaborer leurs propres normes nationales ou régionales.

15. Dans le cas du café, une législation s'est développée : le Conseil de l'Union européenne (UE) a adopté le règlement No. 2092/91 sur l'agriculture biologique, qui s'applique au produit mis en vente en Europe ; si le produit est mis en vente aux États-Unis, il est couvert par le *Organic Foods Production Act* de la législation américaine. En outre, depuis 1991, la Commission responsable des noms d'origine de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé (FAO/OMS), dénommée la Commission du Codex Alimentarius, la plus haute instance de normalisation

alimentaire internationale, a publié une série de directives sur les normes internationales de production biologique. Ces directives figurent sur Internet à l'adresse www.fao.org/es/esn/codex.

16. Au fil des dernières années, la législation sur les produits biologiques importés s'est développée considérablement. À dater de février 1999, le règlement No. 2092/91 de l'UE avait fait l'objet de divers amendements et avait engendré 25 nouveaux règlements. L'Article 5 de l'Annexe VI contient une liste de produits d'origine non-agricole dont l'utilisation est admise. Les Articles 8 et 9 de l'Annexe III précisent les cahiers de charge d'une agence d'inspection et d'un système d'inspection et de contrôle. L'Article 11 du Règlement 94/92 de l'UE contient des instructions et des stipulations pour les importations à destination de l'Union européenne et en provenance d'États non membres. L'Organisation internationale des normes (ISO) a travaillé étroitement avec des instances de normalisation européennes, telles que le CEN et le CENELEC, sur l'harmonisation des directives et des normes.

17. En 1995, l'Union européenne a décidé, qu'en matière d'agriculture biologique, il appartiendrait à toutes les agences de certification, à partir de 1998, de respecter les dispositions de la norme EN 45011 (guide à l'intention des organisations responsables de la certification des produits). Dès 1996, la directive 65 de l'ISO précisait les caractéristiques fondamentales de structure et d'organisation d'une agence de certification ou d'inspection. À l'heure actuelle, les agences d'inspection de produits "biologiques" sont tenues de respecter à la fois la norme EN 45011 et la directive 65 de l'ISO. Pour avoir une explication détaillée de ces instructions et connaître le *modus operandi* des agences de certification, la brochure de la GTZ : Certification locale de denrées alimentaires biologiques dans les pays en voie de développement (*Local Certification of Organic Foodstuffs in Developing Countries*), publiée en 1999, est recommandée.

18. Lorsque les produits "biologiques" ont commencé à faire leur apparition, les agences de certification étaient principalement d'origine européenne ou américaine ; à l'heure actuelle, elles se multiplient et certaines bénéficient de la supervision d'agences dans les pays importateurs. C'est le cas, à titre d'exemple, de BIO LATINA, un organisme de contrôle et de certification composé d'organisations locales telles que BIO PACHA (Bolivie), BIO MUISCA (Colombie), CENIPAE (Nicaragua) et INKA CERT (Pérou). BIO LATINA travaille sous la supervision de *Gesellschaft für Ressourcenschutz*, un organisme de supervision allemand reconnu par l'Union européenne. Le Mexique et le Brésil ont respectivement CERTIMEX et l'Institut brésilien de biodynamiques, lequel dépend de l'Association brésilienne d'agriculture biodynamique.

19. Les diverses normes et réglementations imposées par les pays importateurs aux fins de la certification ont suscité, chez les producteurs, de grandes préoccupations quant à l'impact éventuel de ces instruments sur leurs revenus. Certaines petites compagnies

d'importations de café en Europe se sont fait l'écho de ces préoccupations. Afin de minimiser les coûts pour les petits exploitants, les agences de certification sont disposées à inspecter des coopératives à condition qu'un système de supervision interne, soigneusement documenté, ait été mis en place. Ce système permet à l'Agence de certification d'inspecter des échantillons randomisés prélevés auprès de tous les producteurs. La GTZ, dans sa publication de 1998, a déclaré que, pour couvrir le coût élevé des inspections et des procédures de certification des plantations de café biologique, les producteurs qui participent à un programme (au Pérou, en Bolivie et en Colombie) seraient obligés d'appliquer une prime d'au moins 8 cents EU la livre ; c'est un point sur lequel nous reviendrons.

Le marché du café "biologique"

20. Dans une étude publiée en 1999 par le Centre international du commerce (CIC), il était estimé que le marché de la vente au détail des aliments et des boissons "biologiques" en Allemagne, au Danemark, en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse, soit les sept pays étudiés, représentait environ 11 milliards de dollars EU. Le CIC écrivait aussi que, d'après des estimations préliminaires, les marchés de la vente au détail au Japon et aux États-Unis s'élevaient à 13 milliards de dollars EU en 1998.

21. L'Association brésilienne d'exploitants de café biologique a estimé que la production mondiale de café biologique de la récolte de 2000/01 atteindrait 800 000 sacs de 60 kg, soit 48 000 tonnes (sans préciser s'il s'agissait d'Arabica ou de Robusta). Si l'on arrondit la production mondiale à 100 millions de sacs, ce chiffre représente 0,8 % de la production mondiale et une valeur de 96 millions de dollars EU (supposons un prix moyen pour l'Arabica et le Robusta de 1 600 dollars EU la tonne, plus une prime de 20 %, il s'ensuit que pour avril 2000, le prix de l'Arabica et du Robusta est de 2 000 dollars EU).

22. En avril 2000, l'Association brésilienne d'exploitants de café biologique a estimé que la production de café biologique pour le Brésil s'élèverait à 40 000 sacs et que celle du Mexique, le plus grand exportateur mondial de ce produit, atteindrait 103 000 sacs. Étant donné que d'après les projections, la production du Brésil et celle du Mexique seraient de l'ordre de 28,9 millions de sacs et 5,3 millions de sacs respectivement, ces chiffres représentent 0,14 pour cent de la totalité de la production du Brésil et 1,94 pour cent de la totalité de la production du Mexique.

23. Le café biologique est également exporté par les pays suivants : Brésil, Éthiopie, Guatemala, Inde, Kenya, Madagascar, Nicaragua, et Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que divers autres pays d'Amérique latine. De nouveaux projets en vue de la commercialisation de café biologique sont en voie de réalisation en Éthiopie et en Ouganda, mais nous ne disposons pas encore, au moment de mettre sous presse, des détails précis.

24. La majoration que les détaillants de café biologique pourront obtenir se situe, au bas mot, entre 10 et 15 pour cent du prix d'achat.

25. Une étude réalisée par l'Office du café du Mexique a révélé un décalage très prononcé des valeurs moyennes à l'exportation du café biologique qui a atteint 35 pour cent en 1995/96 pour régresser à 9,8 pour cent en 1997/98.

Exportations de café biologique – valeurs moyennes					
(dollars EU / sac)					
	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98
Autres doux	106,27	147,01	110,84	151,47	152,74
Café biologique	132,66	190,05	149,65	186,08	167,71
Différence de valeur	26,39	43,04	38,81	34,61	14,97
Différence en pourcentage	24,83	29,28	35,01	22,85	9,80

Source : Office du café du Mexique.

26. Il n'a pas été possible de trouver des sources permettant de déterminer la tendance que reflètent les primes payées aux producteurs, aux importateurs ou aux détaillants. Les facteurs qui définissent les primes associées au café biologique relèvent du mouvement orienté vers des modes de consommation "écologique" et déontologique. Le pouvoir d'achat, d'une part, et les messages des campagnes de promotion de café biologique, d'autre part, sont les facteurs critiques d'augmentation de la demande et du prix que les consommateurs sont disposés à payer sur les marchés européen et américain.

Conclusion

27. La demande de café biologique, de même que la demande de produits "biologiques" sur les marchés d'Europe, des États-Unis et du Japon a connu un essor ces dernières années. Son importance relative s'explique par deux facteurs : une demande accrue du produit d'une part, et, d'autre part, la volonté explicite d'agir pour conserver les ressources naturelles de production et produire du café dans le cadre diversifié d'un système agro-sylvicole qui, à long terme, permettra de surmonter les récessions de la filière du café, en offrant, lorsque c'est possible, d'autres sources de revenus telles que l'arboriculture fruitière, la production de bois et l'élevage.

28. Le café biologique peut représenter une option pour les petits exploitants désireux de consacrer plus de temps et de main-d'œuvre au maintien durable de leurs plantations. Il convient, toutefois, de noter que lorsque des intrants agro-chimiques ont été utilisés régulièrement dans une exploitation, il faut s'attendre à une baisse de production pendant les premiers temps de la transition. Ce manque à gagner pourra être compensé, à terme, par de bonnes pratiques culturales et par le rétablissement de la fertilité du sol jusqu'à ce que la stabilité de la production soit assurée.

29. Étant donné que le marché du café biologique est un marché à créneaux, la prime qui reviendra au producteur dépendra, notamment, de l'efficacité de la commercialisation et du système de ventes, une fois que la qualité du café et la stabilité de sa production sont assurées. La certification du produit constituera peut-être un obstacle difficile à surmonter en raison des coûts élevés et des exigences en matière d'expertise et de disponibilité de main-d'œuvre qui sont en cause. Les producteurs qui sont en mesure de s'organiser en groupes, associations ou coopératives et qui se mettent d'accord pour que les inspections se fassent sur la base d'échantillons seront avantagés par rapport à ceux qui doivent se plier aux nécessités de l'inspection complète de leur exploitation.

30. Pour s'assurer que la certification du café biologique ne devienne pas un goulot d'étranglement dans le marché du café, il conviendrait que les systèmes nationaux de certification soient renforcés et que les agences d'inspection locales continuent à coopérer avec les instances d'inspection et de certification des pays importateurs. Il appartient à ces agences locales de se tenir pleinement au courant des évolutions au niveau de la réglementation internationale, laquelle dépend d'organisations internationales telles que la FAO, l'UE, le *Food Production Act*, l'ISO et l'IFOAM.

**LISTE DES ORATEURS QUI ONT PRIS LA PAROLE
DANS LE CADRE DE LA TABLE RONDE**

Président : T. Johansson, Ministère des Affaires étrangères (Suède)

Thème I Historique et définition des mouvements agricoles écologiques

Les principales caractéristiques et l'impact sur l'environnement des systèmes d'exploitation du café.

Julia Elena Serpa, OIC

Philippe Vaast , CIRA/CATIE, Turrialba, Costa Rica

Thème II Certification

Bo van Elzakker

Directeur de l'Agriculture et de la protection des cultures, Consultant pour la gestion de projets en Europe orientale et dans les tropiques, Président des services internationaux d'accréditation des produits biologiques de l'IFOAM

Thème III Marché

Garth Smith, Président de *Organic Products Trading Co.*, promoteur, importateur, négociant et courtier de café haut de gamme certifié biologique. (Certifié biologique par OCIA, DEMETER ASSOC. Et QAI. Habilitation d'importateur/courtier accordée par le *Smithsonian Migratory Bird Centre* pour leur label "CULTIVÉ À L'OMBRE, DANS LE SOUCI DES OISEAUX" tm et par TRANSFAIR-USA pour les transactions dans le cadre du commerce équitable de café biologique et de café non biologique)

M. Scholer, Centre international du commerce, CNUCED/OMC

Bibliographie recommandée

Guía para una caficultora ecológica : Café orgánico. Editores Talleres de Novella Publigráf S.R.L., Caylloma 225, Lima, Pérou, 2^e édition révisée 1998.

Local certification of Organic Foodstuffs in Developing Countries : Quality Management for global markets. Jochen Neuendorff & Ulrich Sabel-Kochella, 1999. Une publication de la GTZ.